

secteurs de la collectivité et représentent les principaux intérêts de la société. L'organisation par bureaux de scrutin, par quartiers et par cantons est atteinte, sinon détruite, par les modifications continues apportées à la carte électorale. S'il est probablement exact que la détermination permanente des limites des circonscriptions électorales n'est pas possible, il n'en reste pas moins que les modifications qui y sont apportées devraient se limiter au minimum.

Un élément des organisations politiques est que la participation du citoyen à la vie politique est modifiée par son intérêt personnel et par sa facilité d'accès au grand centre de population de la région géographique. En d'autres termes, un citoyen participera à l'organisation politique s'il habite là où il existe un intérêt commun au groupement politique. Il est donc souhaitable, partout où cela est possible que la modification des limites d'une circonscription électorale soit faite seulement après avoir tenu compte des intérêts communs des habitants ainsi que du lieu des centres de population à l'intérieur d'un groupement géographique. Cela s'impose si l'on désire faire un effort afin d'encourager les citoyens à s'intéresser à la vie politique.

On prétend qu'il est du devoir d'un citoyen dans un État démocratique de s'intéresser à la politique parce que ce n'est qu'en ayant des électeurs dont la participation est active, intéressée et bien éclairée qu'un État démocratique peut se maintenir. Le représentant élu par le peuple, qu'il soit député à la Chambre des communes ou à une assemblée législative provinciale, représente non seulement des personnes en tant que telles dans leur circonscription électorale mais aussi une région géographique, ainsi que les intérêts sociaux, culturels et économiques et autres de cette région électorale. On prétend aussi qu'il est aussi important que les représentants élus par le peuple soient physiquement capables de représenter leurs régions géographiques, que la population des diverses régions géographiques ait une représentation numérique égale.

Même si les habitants des régions les plus peuplées du pays réclament un remaniement qui assurerait l'égalité numérique de représentation, ceux des régions les moins peuplées ont droit tout autant à l'égalité de représentation. Je ne parle pas tant, ici, d'égalité numérique que d'égalité de service, fondée sur la facilité de communication entre le représentant élu et ses commettants. Le citoyen peut se croire mal représenté parce que la population de la circonscription urbaine est supérieure à celle de la circonscription rurale.

[M. Scott (Victoria, Ont.)]

L'habitant de la campagne peut se croire mal représenté parce que la circonscription urbaine se compose de douze pâtés de maisons, tandis que la circonscription rurale englobe 50 cantons ou même davantage. Quelle que soit la population, le représentant d'une circonscription urbaine est plus en mesure de servir ses commettants que son homologue de la campagne, qui doit parcourir un vaste territoire. Ce n'est pas là l'égalité de représentation.

Lorsqu'il s'agit de délimiter les districts électoraux, il est donc désirable de considérer non seulement l'aspect numérique, mais aussi les facteurs géographiques, afin de permettre au représentant élu de représenter efficacement sa circonscription et d'inciter les citoyens à s'intéresser à l'activité politique.

• (8.30 p.m.)

Le district électoral de Victoria-Haliburton qu'on propose de créer touche les comtés d'Ontario, de Victoria, d'Haliburton, de Peterborough, d'Hastings, de Renfrew et de Nipissing. D'après la commission, il comprendrait le comté de Victoria, le comté provincial d'Haliburton, trois cantons du comté d'Ontario, huit cantons du comté de Peterborough, six cantons du comté d'Hastings, cinq cantons du comté de Nipissing et trois cantons du comté de Renfrew.

Elle propose d'enlever le canton de Brock du district électoral actuel de Victoria et d'ajouter 22 cantons à la circonscription actuelle. La circonscription projetée sera formée de 60 cantons, de la ville de Lindsay, des villages de Havelock, Fenelon-Falls, Bobcaygeon, Beaverton, Woodville, Minden, Haliburton, Omemee, Barrys Bay et de nombreux petits hameaux. On peut dire que la population de la circonscription projetée sera surtout centrée à Lindsay, Havelock et Barry's-Bay.

Le canton de Brock a des intérêts communs avec les quatre cantons du Nord du comté d'Ontario, soit ceux de Rama, Mara, Thora et Brock. Ces quatre cantons sont depuis longtemps rattachés, sur le plan politique, au district électoral actuel de Victoria. Je trouve que les résidents du canton de Brock sont unis par de solides liens économiques et sociaux à la région de Lindsay ainsi qu'à la population des trois cantons voisins, au nord. Leur affiliation politique se rattache très étroitement depuis des années à la circonscription actuelle de Victoria. S'ils sont obligés de changer leur organisation politique, il s'en suivra que les citoyens du canton de Brock